

LE FIL D'ARIANE DE LA RÉUSSITE DOCTORALE

10 PRÉCONISATIONS À L'ATTENTION DES FUTURS DIRECTEURS DE THÈSE

(Précision rédactionnelle: par souci de lisibilité, le masculin a été choisi pour la désignation de tous les protagonistes.)

La démarche de thèse est un compagnonnage scientifique stimulant mais c'est aussi un long parcours dans un labyrinthe semé d'embûches. L'expérience montre que les directeurs de thèse ont une responsabilité particulière dans ce parcours. Ils ont en effet un rôle décisif à jouer pour que les doctorants surmontent ces obstacles et parviennent à se présenter à la soutenance dans les meilleures conditions. Voici 10 préconisations qui concernent le déroulement des thèses. Ces préconisations « obligent » les directeurs dans un contrat (essentiel même s'il est moral et éthique avant d'être réglementaire) afin de mettre le maximum de chances du côté des doctorants, dans l'idée que ces derniers doivent trouver un fil d'Ariane pour sortir avec succès du labyrinthe doctoral. Si ces préconisations sont impératives pour la direction des thèses dotées d'un financement public (allocation doctorale, bourse CIFRE), elles sont aussi vivement conseillées pour les autres thèses. A noter enfin qu'elles ne se substituent ni au règlement de l'école doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire, ni à celui du Collège Doctoral de l'Université de Grenoble Alpes.

3 DIRECTIVES IMPERATIVES

1. Durée de la thèse. Pour rappel, le Ministère fixe la durée d'une thèse financée à trois ans. Il faut absolument prendre conscience qu'à partir de la 4^e année, le doctorant entre dans un statut dérogatoire qui doit être argumenté et justifié. En cas de 5^e année, l'école doctorale rédigera un avis d'alerte et la prolongation ne sera accordée que pour des motifs exceptionnels.

2. Suivi des doctorants. A l'attribution de l'allocation doctorale, le directeur met en place un comité de thèse, composé 3 à 5 membres, universitaires ou professionnels, Français ou étrangers, qui se réunit *a minima* au 12^e mois après l'inscription en thèse. Le comité auditionne le doctorant afin de faire le point sur son travail et de lui apporter un retour consultatif susceptible de l'aider dans son travail de recherche. La rencontre peut être réalisée en visioconférence pour les membres géographiquement éloignés du laboratoire. Ce comité ne préfigure pas nécessairement un jury de thèse.

3. Médiation en cas de crise. Si des obstacles d'ordre humain ou matériel surgissent durant la thèse, le directeur sollicite une médiation avec le directeur du laboratoire et, le cas échéant, avec l'école doctorale.

4 CONSEILS DECISIFS

4. Participation à la vie du labo. Le directeur de thèse doit particulièrement veiller à ce que le doctorant soit intégré à son unité de recherche. Il doit l'aider à s'impliquer dans les activités scientifiques du laboratoire et dans les espaces de socialisation académique au sein du champ disciplinaire de la thèse. Dans le même temps, il doit permettre au doctorant de ne pas être accaparé par des tâches d'exécution ou à des recherches sans rapport direct avec la thèse.

5. Stratégies de publication. Le directeur de thèse doit inciter le doctorant à participer à des colloques scientifiques nationaux et internationaux, et à contribuer à la rédaction de publications scientifiques. A l'heure de la soutenance de thèse, le directeur de thèse doit veiller à ce que le doctorant ait réalisé des publications académiques (ouvrage, chapitre d'ouvrage, article) de rang national ou mieux, international tirées directement de la thèse. Il s'agit ici de maximiser les chances du futur docteur dans les concours de recrutement dans l'enseignement et la recherche. Une attention pourra être portée aux initiatives de valorisation de la recherche du doctorant (vers les entreprises, les médias, les administrations, la société civile, etc).

6. Autorat. Le directeur de thèse doit s'assurer que la propriété et la responsabilité intellectuelles des écrits du doctorant soient respectées en veillant à ce que le doctorant soit signataire de toute publication ou communication issue de son travail de recherche. En cas d'auteurs multiples, le nom et l'ordre des signataires sera fixé en amont de la publication et toute modification de la liste (ajout, suppression, modification dans l'ordre) ne sera faite qu'avec le plein accord de toutes les personnes concernées. Lorsque la publication résulte directement du travail de thèse et qu'elle est cosignée, la position normale du doctorant est celle de premier auteur, sauf raisons particulières à discuter explicitement avant la rédaction. Concernant les données collectées, le laboratoire est responsable de leur utilisation.

7. Plagiat et falsification. Le directeur de thèse doit accompagner et conseiller le doctorant sur les questions de plagiat ou de falsification (même involontaires ou discutables) sachant que ce type de fraude fait l'objet de sanctions judiciaires et qu'il se révèle définitivement invalidant pour toute carrière dans le monde de la recherche et de l'enseignement.

3 RAPPELS

8. Encadrement. Un directeur de thèse ne peut pas encadrer plus de 8 thèses simultanément (dont 4 bénéficiant d'un financement). Ne sont pas comptabilisées dans ce total les thèses mentionnant un « co-encadrant » qui dirige la thèse mais n'a pas encore son habilitation à diriger des recherches

9. Thèses CIFRE. Les thèses bénéficiant d'un cofinancement de l'ANRT et d'une structure d'accueil non universitaire font l'objet d'un contrat écrit précisant les modalités pratiques et les conditions financières d'encadrement de la thèse. Concernant la répartition du temps du doctorant entre son implication dans la structure et son travail de thèse, l'expérience montre qu'il est indispensable de prévoir une répartition sur les 6 derniers mois laissant au moins 80 % du temps du doctorant à la rédaction du document final.

10. Post thèse. Le fil d'Ariane permet de sortir du labyrinthe doctoral et d'aller avec succès jusqu'à la soutenance. Souvent cependant, les jeunes docteurs se rendent compte qu'ils ont insuffisamment préparé l'après-thèse. En amont de la soutenance, chaque directeur doit anticiper cette phase en conseillant et en orientant le doctorant sur les débouchés professionnels envisageables.